

ANNONCES LÉGALES

Depuis le 1^{er} janvier 2015, et conformément à l'arrêté du 19 décembre 2014 (NOR : MJCCE1412419A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE en date du 27/05/2024

Ouverture d'une procédure de Sauvegarde

PROMOTION DU PRET A PORTER SAS - 18, rue Denis Papin - 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ - Acquisition, administration et exploitation de tous fonds de commerce en particulier relatifs aux articles de confection destinés à l'habillement ainsi que l'achat en vue de la revente de tous fonds de commerce et d'instruments en qualité de marchand de biens. Commercant d'articles d'habillement, d'accessoires de la mode, produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, d'articles chaussants de cadéaux et décoration - 477 280 846 RCS CHARTRES.

Mandataires judiciaires :

SCP BTSG, prise en la personne de Maître Antoine BARTI, 445, boulevard Gambetta, Tour Mercure, 6^e Etage, 59200 TOURCOING.

SELAS M.J.S. PARTNERS représentée par M^e Nicolas SOINNE, 65, boulevard de la République, 59100 ROUBAIX.

Administrateurs judiciaires :

SEIARU, FHB en la personne de Maître Hélène BOURBOLLOUX, 176, avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

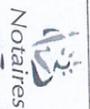
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de M^e MIOUËL Laurent, 119, rue Jacquemars Galleo, 59000 LILLE.

Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.

Établissements dans le ressort : 1.3.5.7, rue Marceau, 28000 CHARTRES.

Lieu dit : Les Orylles, Centre Commercial Leclerc, 28630 BARJOUVILLE.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire mandaté par le juge-commissaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.



Notaires

Envoi en possession

Article 1378-1 du Code de procédure civile
Par testament olographe, en date à PONT-GOUIN (Eure-et-Loir) du 18 mars 2011, **MADAME FRANÇOISE, Geneviève, Marie SANGOT**, en son vivant demeurant 28, rue du Faubourg Saint-Jacques à PONTGOUIN 28190, née le 04/12/1920 à PONTGOUIN 28190, décédée à LE COUDRAY 28630, le 05/05/2024 a institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : **SCP BABEY-BABEY DOS SANTOS**, notaire à LA LOUPE (Eure-et-Loir), 19, rue Pasteur.

Pour avis, **Xavier BABEY et Sandrine BABEY-DOS SANTOS**, notaires associés LA LOUPE.

COMMUNE de NOGENT-LE-PHAYE

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 48/2024 du 27 juin 2024 le **MARIE DE NOGENT-LE-PHAYE** a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

M. Frédéric IBLED a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme Commissaire-Enquêteur. par décision n° E24000091/45 en date du 06/06/2024.

L'enquête se déroulera du **17 juillet 2024 au 26 août 2024**. Chacun pourra prendre connaissance du dossier, sur place, à la mairie de NOGENT-LE-PHAYE aux jours et horaires d'ouverture et sur le site internet de la commune de Nogent-le-Phaye : www.nogent-le-phaye.com

Le Commissaire-Enquêteur recevra en

– le **mercredi 17 juillet 2024 de 8h30 à 12h30**,
– le **mardi 30 juillet 2024 de 13h30 à 17h30**.

– le **lundi 26 août 2024 de 13h30 à 17h30**.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, maire de NOGENT-LE-PHAYE, 1, place de l'Église, 28630 NOGENT-LE-PHAYE ou par internet à l'adresse suivante dédiée à la présente enquête publique : revisionplu@nogent-le-phaye.com

SASU DREUX IMMO 28

au capital de 100 €
Siège social 14, rue Marquis
28100 DREUX

953 477 478 RCS CHARTRES

Transfert du siège social

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/05/2024, il a été décidé de transférer le siège social du 4, rue Marquis, 28100 DREUX au 72, rue de la République, 28110 LUCE à compter de ce jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Chartres.

ALLEA INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 34.600 €
Siège social 15, rue des Vignons
28700 AUNEAU-BLEURY-
SAINT-SYMPHORIEN

851 690 917 RCS CHARTRES

Transformation en SARL

L'associé unique du 14 juin 2024 a décidé la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Son capital, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Les modifications résultant dans les avis antérieurement publiés des décisions ci-dessus sont les suivantes :

Forme : ancienne mention : Société par Actions Simplifiée.

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée.

Administration et direction générale : ancienne mention : **président : M. Charly AUBIQUOY.**

Nouvelle mention : **gérant : M. Charly AUBIQUOY.**

Pour avis, la Gérance.

Immatrication

Aux termes d'un Acte Sous Signature Privée en date à LE COUDRAY (28) du 20/06/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : ALTAIS TP

Siège : 7, rue Auguste Rodin, 28630 LE COUDRAY.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 15.000 €.

Objet : l'exécution de tous travaux de terrassements, voirie et réseaux divers, travaux d'aménagement et d'équipement de terrains, travaux publics, travaux particuliers, travaux de génie civil, travaux de démolition et autres ; L'exploitation de toutes entreprises industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thibaut FOUJON demeurant 21, rue Saint-Michel, 28000 CHARTRES.

Directeur général : M. Thomas DAGNI-COURT demeurant 5, rue des Glans, 28700 FRANCAURVILLE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres.

Envoyez vos communications par e-mail : journallechodebrou@orange.fr

Rectificatif

A l'annonce parue le 17/04/2024 concernant la société **EKWINE**, il fallait lire : l'AGE du 01/07/2024 a décidé... Le reste de l'annonce est inchangé.

ALTER EGO NOTAIRES

Notaires associés à AUNEAU 28700

SCI DU QUAI

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social VILLIERS-LE-MORHIER 28130

504 554 197 RCS CHARTRES

Avis de dissolution

La collectivité des associés a décidé en date du 1^{er} décembre 2023 :

– la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, dont la durée initiale était fixée jusqu'au 8 juin 2107 ;

– de nommer **Monsieur Joël CHEVALLIER**, demeurant à VILLIERS-LE-MORHIER 28310, 18, rue du Quai, en qualité de liquidateur, et lui confier les pouvoirs les plus étendus, et lui confier le mandat de liquidation.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du siège social où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis,

Maître Rodolphe PUEYO

Notaire à NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir)

2, rue du Pont-Saugis

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par **Maître Rodolphe PUEYO**, Notaire d'un Office Notarial à NOGENT-LE-ROI, 2, rue du Pont Saugis, CHAPEL 28074, le 4 juin 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant changement de la communauté universelle entre : **Monsieur Etienne, Rémi, Bernard AUFFRET, Monsieur Etienne, Rémi, Bernard MICHELS**, recepționiste, demeurant ensemble à BERRIERS-SAINT-GERMAIN 28300, 11, Grande rue, **Monsieur** est né à PARIS, 12^e Arrondissement, 75012, le 31 mars 1960, Madame est née à MECENHEIM (ALLEMAGNE) le 13 août 1965, Mariés à la mairie de NANTERRÉ 92000, le 15 octobre 1989 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. **Madame** est de nationalité Allemande.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

ALTER EGO NOTAIRES

Notaires associés à AUNEAU 28700

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique en date à AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (28) du 18 juin 2024, il a été constituée une Société Civile Immobilière, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : DES LYS

Capital social : 2.000 € divisé en 2.000 parts sociales de 1 € chacune - Apport de numéraire exclusivement.

Siège social : Ferme de la Vallée, 28310 SANTIILLY.

Objet social : activités civiles.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : **Monsieur Hugues LALLEMANT et Madame Mathilde LALLEMANT** demeurant ensemble Ferme de la Vallée, 28310 SANTIILLY.

La société sera immatriculée au RCS tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Agrement des cessionnaires de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement préalable des associés donné par décision extraordinaire, à l'unanimité.

Pour avis, la Gérance.



Vente de logement social vacant

Décret n° 2019-1183 du 15/11/2019

Situé dans le quartier des Martineaux, pavillon avec garage datant de 1990 de type V (94 m²), sur un terrain clos de 229 m². Il se compose au RDC, d'une cuisine, d'une buanderie, d'un WC et d'une pièce de vie très lumineuse avec une vue et un accès direct sur le jardin paysager.

A l'étage, vous trouverez 4 chambres et une salle de bains avec baignoire, douche et WC. Chauffage central gaz, assainissement collectif.

DPE du 22/05/2024 (D) : montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1.167 et 1.579 €. Prix moyen des énergies indexées au 01/01/2021 (abonnement compris).

Prix minimum net vendeur : 105.000 €.

Visite obligatoire pour remettre une offre : sur RDV au 02 37 94 01 32 ou 06 11 88 10 54.

Modalités de remise des offres : un dossier est remis lors de la visite.

Date limite de remise des offres : **5 août 2024 à 16h**.

Bien non soumis au statut de la copropriété.

SOCIÉTÉ CIVILE AUREMAR

Société Civile au capital de 1.534,568 €
Siège social 12, rue des Crépinières
28000 CHARTRES

891 688 095 RCS CHARTRES

Avis de modifications

Aux termes de l'AGE du 26/06/2024, il a été décidé :

1) la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 26/06/2024, sans création d'un être moral nouveau et à adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Le capital de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette décision nécessite la publication des mentions complémentaires suivantes, en raison de la nouvelle forme :

Avantages particuliers : aucun.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire.

Exercice du droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers non associés, à l'exception du conjoint, ascendants ou descendants, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des associés.

Les modifications résultant dans les avis antérieurement publiés des décisions ci-dessus sont les suivantes :

Forme : ancienne mention : Société Civile.

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée.

Administration et direction générale : ancienne mention :

– gérant : **M. Emmanuel BLANCHARD**.

Nouvelle mention :

– **Président : M. Emmanuel BLANCHARD**, 12, rue des Crépinières, 28000 CHARTRES.

2) de modifier, à compter du 26/06/2024, la dénomination sociale qui est désormais **AUREMAR**. Et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

3) de modifier, à compter du 26/06/2024, l'objet social qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit : La prise de participations dans toutes sociétés, quels qu'en soient la forme, l'objet et le pourcentage détenu dans le capital, afin de permettre et gérer les titres sociaux. Favoriser par ces participations le développement des opérations industrielles, commerciales et financières des sociétés filiales ou prises en participation. Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société peut prendre toutes participations et tous ont l'activité serait de nature à favoriser la réalisation de son objet social. Elle peut agir, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.